

N/réf. : ENAG – DG/FP - 2012/07

Orléans, le 16 janvier 2012

Objet : Taxe d'apprentissage

Madame, Monsieur,

De par votre secteur d'activité, vous savez l'importance des ressources minérales pour l'économie de notre pays. Or, la formation est un pilier essentiel du développement d'un secteur. L'ENAG (Ecole Nationale d'Applications des Géosciences), est une nouvelle école de spécialité dédiée à la gestion durable des ressources minérales (www.enag-brgm.fr), qui a pour vocation d'être à la fois partenariale et à finalité professionnelle.

L'école a été inaugurée le 16 septembre 2010 avec une promotion de 12 étudiants qui, à l'issue de leur cursus, ont tous trouvé un emploi dans le secteur des ressources minérales. La seconde promotion compte 14 étudiants, dont 3 apprentis. Compte tenu de la satisfaction des entreprises partenaires et de celle de nos étudiants, notre objectif est d'accroître le nombre d'apprentis et d'étudiants pour la 3^{ème} promotion.

Partenaire du CFA Inter Universitaire Région Centre, l'ENAG est éligible au versement de la taxe d'apprentissage (voir la plaquette ci-jointe). C'est pourquoi j'ai l'honneur de solliciter votre soutien pour permettre à notre école de poursuivre son développement.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations respectueuses.

Dominique GUYONNET

Directeur



PJ : 1